

## ATTESTATION DU « PASS-NAUTIQUE » PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Circulaire du 30 mai 2012 (Fiche n°3) ; Code du sport : A322-3 (1-2-3)

Le test « Pass-Nautique » prévu à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 a pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur avant de participer à une activité des activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées ;
- radeau et activités de navigation assimilées ;
- certaines activités de voile.

## Date du test :

## Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acqui  Effectuer un saut dans l'eau  Réaliser une flottaison sur le dos pe  Réaliser une sustentation verticale  Nager sur le ventre pendant 20 mè  Franchir une ligne d'eau ou passer	endant 5 secondes pendant 5 secondes tres	,	ndantes)
Test réalisé :	avec brassière	sans bras	sière
Résultat du test :	satisfaisant	non satisfa	aisant
Personne ayant fait passer	<u>le test :</u>		
Nom et prénom :			
Qualification (voir information	ons au verso) :		
Etablissement d'appartenar	nce:		
N° de carte professionnelle	d'éducateur sportif (sauf BNS	SSA) :	
Signature :			